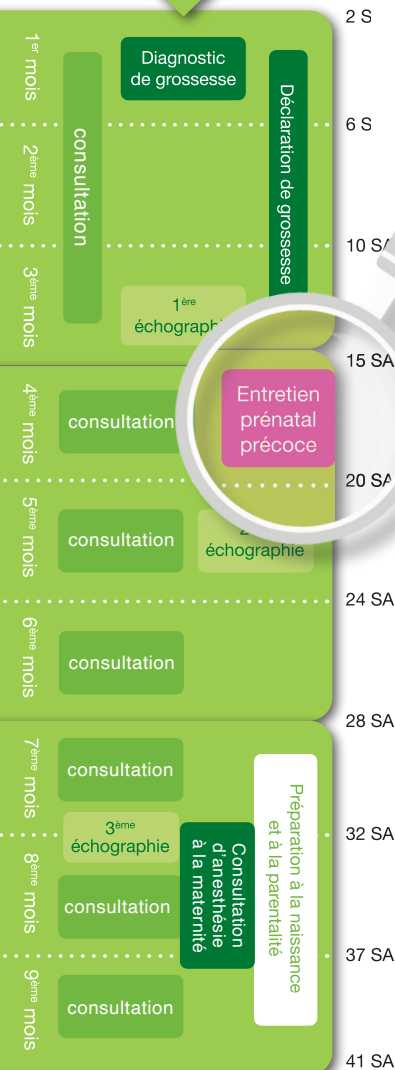


# L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

*Un rendez-vous primordial*



Entretien prénatal précoce

OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MAI 2020

## C'est quoi ?

C'est un entretien d'au moins 45 minutes, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie avec :

- Un temps d'écoute et d'échange sans examen médical.
- Des réponses personnalisées à vos questions et à vos attentes.
- Un accompagnement et un soutien adaptés à vos besoins.
- Une explication sur vos droits.

**CET ENTRETIEN EST CONFIDENTIEL.**

## Pour qui ?

Pour toutes les femmes enceintes.

## Pourquoi ?

Parce que c'est un point de départ vers l'accompagnement à la naissance, il vous aide à préparer au mieux votre projet de grossesse et l'accueil de votre enfant au sein de votre foyer.

## Quand ?

Idéalement en début de grossesse, mais cela peut être fait à n'importe quel moment.

## Avec qui ?

Une sage-femme, un médecin généraliste, un gynécologue-obstétricien.

## ACCOUCHEMENT

### PÉRIODE POSTNATALE

Suivi mère - enfant à domicile possible par la sage-femme à la sortie de maternité

#### MÈRE

- Consultation post natale
- Rééducation périnéale et abdominale
- Suivi gynécologique régulier

#### ENFANT

- Examens recommandés par un médecin (pédiatre, médecin généraliste ou de PMI)
- au cours de la 2<sup>ème</sup> semaine
  - à 1 mois puis tous les mois

Retrouvez les coordonnées de vos professionnels de santé sur notre site internet : [www.repere.re](http://www.repere.re)